

Procès-verbal et Compte-rendu - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 7 avril 2016

Présents : RANNARD Paul, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : CHATENOUD Jean-Luc (pouvoir à MC. FOURNET), CLERC Didier (pouvoir à M. CUTELLE), LAMBERT Alain.

Secrétaire de séance : Marthe CUTELLE

Date de convocation : 01/04/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Présents : 18 Votants : 20

Heure d'ouverture de séance : 20h10

Heure de clôture de séance : 22h40

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du 21/03/2016
- Compte-rendu des décisions prises
- Tableau des emplois
- Compte Rendu Annuel 2015 de la ZAC I établi par Teractem
- Fixation des taux d'imposition et TEOM 2016
- Vote des budgets 2016
- SEMCODA modification statutaire et augmentation du capital (nouvelle souscription)
- Informations et Questions Diverses.



I - Compte-rendu de la séance du 21/03/2016

Le conseil adopte le compte-rendu de la dernière séance.

Mme Sajous souhaite apporter une précision relative au dossier concernant le déclassement de l'ancien chemin d'Eloise à Vanzy, déclassement acté en 2011 par délibération de sa commune mais dossier non terminé.

Il est précisé que ce chemin appartient aux communes de Chêne et Clarafond par moitié et qu'effectivement il avait été convenu de le déclasser. A ce jour, il permet actuellement l'accès à la ZAC II et il a été convenu que le déclassement interviendrait dans le cadre de la réalisation du dossier de création de la ZAC III.

II - Communications des décisions

Une seule décision a été prise depuis le dernier conseil.

N°003/16 en date du 15/03/2016 : Avenant pour mise aux normes des cuisines du Restaurant de l'entrée de la Zone de loisirs

Décision du président :

Le marché de maîtrise d'œuvre du cabinet **INGENIUS Sarl** d'architecture représenté par Mr Denis HUDRY est modifié comme suit :

Marché initial (attribué par décision N°24/15 en date du 04/12/2015)
 Avenant N°1 pour REL et AMO sur la mise aux normes des cuisines
 (Devis N° 15007-a)

33 700.00 € HT
7 748.18 € HT

III – Tableau des emplois

Le Président rappelle les différentes positions du conseil par lesquelles il avait fixé le tableau des emplois à savoir notamment les délibérations concernant l'ouverture du centre Multi-Accueil « les P'tits lutins ».

Après avoir pris en compte les observations de la directrice du centre multi accueil et celles relevées lors des entretiens avec les personnels, il propose d'augmenter le temps de travail insuffisant pour le personnel affecté à la cuisine et au ménage (actuellement 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 17.5/35).

Pour un bon fonctionnement du service, il est indispensable d'augmenter le temps de travail de ces deux postes et de les passer à 21/35.

Accord du conseil sous réserve d'obtention de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie.

IV – Compte-rendu annuel 2015 des ZAC

Teractem a transmis le CRACL 2015 pour la ZAC I, lequel a été transmis aux élus.

Une note plus succincte concernant les 3 ZAC est projetée et des précisions sont apportées.

Le conseil valide ces documents.

Il note que la ZAC I est pratiquement terminée et que Teractem pourra procéder à un versement sur avances faites, au profit de la CCS d'un montant de 144 920 € en 2016.

Il envisage aussi de prolonger d'un an le contrat avec Teractem (fini en janvier 2017) afin de solder l'ensemble des dossiers (vente, rétrocession des espaces publics, ...).

V – Fixation des taux d'imposition 2016

Une note explicative sur la fiscalité et l'endettement est projetée.

Mr Magnin Jean-Louis donne des précisions sur la CFE (ex TP) et le versement exceptionnel reçu en 2015 qui correspondait à un reliquat sur les exercices précédents.

Pour 2016, une pérennisation des bases avec prise en compte de cette modification est enregistrée.

Avant de procéder au vote des différents budgets élaborés par la commission finances, il est proposé de maintenir les taux en matière de fiscalité locale et pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le conseil est favorable à cette proposition et entérine les taux suivants pour 2016 :

Taxe d'habitation	3.67%
Taxe foncière sur le Bâti	1.87%
Taxe foncière sur le non Bâti	11.75%
Cotisation Foncière Entreprises	11.22%
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	22.61%
Taux TEOM	8.60%

Mr Magnin Jean-Louis attire l'attention du conseil sur l'uniformisation à terme en matière de fiscalité dans le cadre du regroupement des communautés de communes.

VI - Vote des budgets 2016

Le conseil adopte les différents budgets comme suit :

○ Budget principal :

Section de fonctionnement équilibrée pour **4 524 662.85 €**

Section d'investissement équilibrée pour **727 800.69 €**

(qui comprend notamment le remboursement du capital des emprunts, la réalisation de l'aménagement du rond-point de la Semine, le remplacement d'un véhicule, l'acquisition de différents matériels administratifs et techniques).

○ Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement équilibrée pour **870 325.70 €**

Section d'investissement équilibrée pour **3 023 131.88 €**

(qui comprend notamment le remboursement du capital des emprunts, les travaux du poste de relevage des Cardinats, les Stations d'Épuration d'Arcine/Clarafond et les travaux de Mons/Chatenod, les amortissements des subventions et travaux, les études de diagnostics pour St Germain, Franclens, Eloise et Clarafond).

○ Budget Annexe Maison de vie :

Section de fonctionnement équilibrée pour **826 954.20 €**

Section d'investissement équilibrée pour **968 554.51 €**

(qui comprend notamment le remboursement du capital des emprunts, l'engagement du deuxième bâtiment et quelques investissements en petits matériels pour la crèche).

○ Budget annexe Zone de loisirs :

Section de fonctionnement équilibrée pour **1 470 291.31 €**

Section d'investissement équilibrée pour **1 866 935.39 €**

Mr Magnin, Vice-Président présente les investissements à engager à savoir la réfection du bâtiment de l'entrée de zone, la réalisation d'un tennis couvert, les travaux de reprise sur le transformateur existant, le remplacement du sable des filtres de la piscine, la réalisation d'un cheminement dans l'ancien terrain de camping ainsi que la liaison sécurisée par le chemin de Marsin.

○ Budget annexe ZAC I

Les dépenses sont supportées par Téractem au titre des contrats de concessions et de mandats liant cette société avec la Communauté. Cette dernière assure les dépenses courantes à savoir l'eau, l'éclairage public, la fourniture des boîtes aux lettres.

Section de fonctionnement équilibrée pour **4 018.00 €**

Section d'investissement votée en suréquilibre pour **10 240.00 €** en dépenses

267 376.40 € en recettes

(En investissement repris les restes et une partie de la signalétique en cours de commande et inscrit une provision pour la signalétique suite aux ventes de nouvelles parcelles et la réfection du rond-point d'accès dont les pavés se décollent).

○ Budget annexe de la ZAC II

Section de fonctionnement votée en suréquilibre pour **1 265 897.11 €** en dépenses

1 970 617.97 € en recettes

Section d'investissement équilibrée pour **640 586.00 €**

Il est précisé que ce budget retrace toutes les opérations depuis sa création sous forme de comptabilisation des stocks ce qui augmente les montants, est inscrite en section de fonctionnement une provision pour les honoraires concernant l'étude des zones humides.

○ Budget annexe ZAC III

Section de fonctionnement équilibrée pour **221 804.52 €**

Section d'investissement équilibrée pour **250 109.04 €**

Là aussi écritures de stocks qui impactent les montants, inscription en section de fonctionnement les frais liés à la réalisation du dossier de création de la ZAC III et l'aménagement de l'accès par l'ancien chemin.

VII - Semcoda : Modification statutaire et augmentation de capital

A - Augmentation de capital

La Communauté de Communes de la Semine est titulaire de **688 actions** au titre depuis **2014 (valeur nominale 16 €, prix d'émission 218 €)** et ce dans le cadre de la réalisation du premier dossier de construction de maison de vie 1. Ces actions ont été réglées par mandat N°140 en date du 16/06/2014 pour une somme de 149 984 € soit 688 x 218 €).

Suite à une demande de Semcoda faite en 2015, le conseil avait, par délibération N° 98/15 du 27/10/2015, accepté d'acquérir 40 nouvelles actions afin d'augmenter le capital de Semcoda. Or le budget 2015 ne le prévoyant pas, il a été convenu de régler ces actions en 2016. Toutefois compte tenu du délai de règlement, la communauté a la possibilité d'acquérir 3 actions supplémentaires (suite conseil d'administration du 11/03/2016 de Semcoda) ce qui porterait à **43 actions** à 283 € l'unité à régler en 2016 (12 169 €).

Le conseil donne son accord à cette acquisition qui a par ailleurs été inscrite au budget 2016, voté précédemment.

B- Modification statutaire

Semcoda souhaite incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif de son bilan (27 millions d'euros) ce qui portait la valeur nominale de l'action de Semcoda à 44 € contre 16 € actuellement.

Pour ce faire le conseil d'administration se réunira en juin prochain et doit obtenir, au préalable, l'avis des actionnaires.

Le conseil donne son accord pour les modifications statutaires proposées par Semcoda (augmentation du capital de 27 022 576 € modification de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 à 44 €).

VIII - Informations et Questions diverse

* **ZAC I** : Mr Lagriffoul indique que le permis de construire de Bouygues a été déposé en mairie de Chêne début Avril 2016

* **ZAC II** : le Président informe de l'inauguration de la centrale à enrobés (SEG) ce 08/04/2016 à 11 heures

* **Maison de vie 2** : le Président donne le compte-rendu de la réunion du 06/04/2016 avec l'architecte, Semcoda et différents partenaires. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) avance bien.

* **Zone de loisirs** : rapporteur Mr Jean-Louis Magnin

- ***Bâtiment entrée de zone*** : une modification au planning de réalisation a été apportée suite à un entretien avec le gérant. Les travaux ne peuvent s'effectuer cet été (nuisances) et sont reportés à cet automne avec travaux des cuisines qui seront faits en même temps car l'hiver reste problématique pour la température des plats par exemple
- ***Tennis*** : la fédération de tennis a transmis un projet maîtrise d'œuvre. La commission travaillera sur ce projet avant de lancer une consultation – Prochaine réunion le lundi 18 avril à 18h30.

* **Environnement** : Mr Chaumonet rappelle que l'ouverture des offres pour le marché de collecte des déchets ménagers aura lieu le 25/04/2016 à 9 heures.

Le Président indique avoir signé une convention de partenariat avec CNR et la Frapna pour le travail à accomplir sur les ruisseaux affluents du Rhône.

Les communes ont reçu une notice concernant les travaux proposés. Elles doivent étudier ces propositions et y répondre. A ce sujet, Mr Magnin remercie la Frapna pour le diagnostic établi sur la commune de Francens qui a permis de mettre en lumière un dysfonctionnement sur la station d'épuration (problème résolu).

* **Personnel** :

- Service technique :
 - Le congé longue maladie de Mr PRIN arrive à échéance le 29/05/2016 ; ensuite il faudra envisager une procédure de versement d'invalidité jusqu'à sa retraite (dossier à traiter avec le centre de gestion).
 - Le contrat de Mr Franck Fiorile sera reconduit pour faire face aux besoins saisonniers jusqu'au 31/12/2016.
 - Enfin le dossier de CAE de Mr Rémy Neveu pourrait être reconduit pour un an à compter de fin avril 2016.

* **le Prochain conseil est fixé au 23/05 à 20h30** avec notamment l'adoption des bilans concernant les déchets, le bilan des marchés publics, le cautionnement des prêts pour le dossier Maison de Vie 2, la modification du DUP pour St Germain...

* **Intercommunalité** : le Président donne le compte-rendu de la rencontre de ce 7/04 qui a eu lieu en Sous-Préfecture en présence des services de l'Etat et des trois communautés de communes (Pays de Seyssel, Semine et Val des Usses) à propos de la mise en œuvre du schéma départemental proposé par Mr le Préfet dans le cadre de la loi Nôtre.

La date d'entrée en vigueur est fixée au 01.01.2017 par la loi.

Il est impératif que les élus tissent une trame de réflexion sur la gouvernance de la future intercommunalité, sur ses compétences, sa fiscalité, son organisation notamment au regard du personnel...

Le SCOT a lancé une procédure de recherche d'un cabinet chargé d'assister les élus dans cette importante mission. De plus, les services de l'Etat réaliseront une étude financière. L'ensemble des données permettront de faire les meilleurs choix.

La secrétaire de séance,
Marthe Cutelle



